

ATTENTION
Très IMPORTANT !

Une simple attestation d'assurance RC ne suffit pas :
le jour de la sortie circuit, il est indispensable de produire
une attestation ECRITE de votre assureur
vous autorisant à utiliser votre véhicule sur circuit.

Sinon,

Vous pourrez souscrire
une assurance RC circuit,
sur place, le matin même auprès du gérant du circuit.

Vous pouvez également contacter le responsable du circuit, préalablement,

au

03 80 64 98 84

<http://www.circuit-auxois-sud.fr/>